



Le Budget participatif est une démarche qui encourage le développement de projets de quartier et donne l'opportunité aux habitant-e-s de disposer de ressources financières grâce à une enveloppe budgétaire consacrée à cet effet.

Marche à suivre en bref :

1. Une idée de projet pour développer votre quartier ? Associez-vous au minimum à 2 autres habitant-e-s de la Commune et téléchargez le formulaire sur le site de la cohésion sociale : <https://www.villars-sur-glâne.ch/cohesion-sociale-generations-et-animation>
2. Remplissez le formulaire, et envoyez-le par mail à : cohesionsociale@villars-sur-glâne.ch jusqu'au **25 août 2024**.
3. Votre projet sera étudié par les services communaux pour s'assurer de sa conformité technique et légale.
4. Si votre projet est conforme, il sera soumis au Conseil communal début septembre.
5. Si votre projet est retenu, il ne vous reste plus qu'à signer la convention avec la Commune et commencer la mise en œuvre de votre projet !
6. Pas besoin d'être organisé en association.
7. Les enfants et les jeunes peuvent également déposer un projet si 3 personnes majeures le soutiennent.

Contact:

Cohésion sociale communale

Raphaëlle Pugin 079 298 63 72

cohesionsociale@villars-sur-glâne.ch

